



## L'ACCESSIBILITE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

### OBJECTIFS

- ➔ *Acquérir et maîtriser la réglementation relative à l'accessibilité dans les établissements recevant du public (ERP)*

#### PUBLIC

Gestionnaires d'ERP

#### CONCEPTION / ANIMATION

Formateurs APF

#### INFORMATIONS PRATIQUES

La durée de la formation, les dates, le lieu de l'intervention et le tarif sont à déterminer selon vos besoins et vos attentes

04.67.10.03.25

[dd.34@apf.asso.fr](mailto:dd.34@apf.asso.fr)

#### PROGRAMME DE LA FORMATION

##### Historique de la réglementation

- ➔ La loi du 30 juin 1975
- ➔ Mobilisation des Associations – Plan « Ville ouverte »
- ➔ La loi du 13 juillet 1991
- ➔ Décret du 8 mars 1995
- ➔ Les grands principes de la loi du 11 février 2005

##### L'accessibilité des ERP neufs et existants

- ➔ Catégories d'ERP et calendrier de mise en conformité
- ➔ Réglementation pour les ERP neufs
- ➔ Réglementation pour les ERP existants

##### L'accessibilité de la voirie

- ➔ Réglementation sur la voirie : illustration par un diagnostic réalisé par l'APF
- ➔ Les Commissions Communales d'Accessibilité (CCA)
- ➔ Les Plans d'Aménagement de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE)
- ➔ L'impératif de créer des synergies

##### Mise en pratique

- ➔ Départ vers un commerce
- ➔ Evaluation de la voirie
- ➔ Evaluation du commerce